



## Copie de ma requête au fond

-----  
Par WIN

Bonjour,

Je suis soumis à une difficulté avec mon Avocate. En effet, ça fait plusieurs fois que je demande à avoir une copie de ma requête au fond, mais elle esquivé mes messages.

Aujourd'hui j'ai insisté et elle me dit catégoriquement qu'elle ne peut pas m'en donner copie, pour ne pas que je la tienne pour responsable au cas où on perd l'affaire demain.

Je suis vraiment très en colère et je ne trouve pas cela très juste.

J'aimerais savoir si elle est en droit de ne pas me donner une copie de ma requête.

Merci de vos réponses!

-----  
Par isernon

bonjour,

vous pouvez saisir le bâtonnier dont dépend votre avocat.

salutations

-----  
Par Violet

Bonjour WIN,

Lorsque vous indiquez :

"J'aimerais savoir si elle est en droit de ne pas me donner une copie de ma requête".

Vous pourriez saisir le Bâtonnier par courrier recommandé A.R, voire le remettre directement à l'ordre des avocats contre un récépissé. " (\*)

Pour info :

Le bâtonnier dispose d'un délai de 4 mois pour vous répondre après la réception de votre courrier.

Si 4 mois plus tard, le bâtonnier ne vous répond pas, vous auriez droit à un recours, étant précisé que vous pourriez exercer un recours devant le premier président de la Cour d'appel.

Cordialement.

P.S.

(\*)

Si tel est votre choix m'omettez pas de faire une copie de votre lettre à conserver par devers vous.